| Date d'arrivée : . | |
|--------------------|--|
| N° de dossier: | |



EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FICHE DÉCLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC:

Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas 16 route de la manufacture royale - 07200 UCEL Tel : 09 70 65 03 17 - 07 78 41 65 50 Mail : spanc@cdcba.fr

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre □ d'une demande de permis de construire d'une construction neuve □ d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) □ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire □ d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme) **►** COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE Nom et prénom du demandeur : Adresse : Code postal : Commune : Tél : Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) : Code postal: Commune : Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) : **VOLET 2 Caractéristiques du projet** ► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom:..... Téléphone : Adresse: Installateur (entreprise ou particulier) – si connu Nom : Téléphone : Adresse : ► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? □ Non □ Oui Si oui, sera-t-il en partie conservé? □ Oui □ Non Détail des éléments qui seront conservés :

| Maison d'habitation individuelle Type de Résidence | |
|--|----------------------------|
| ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser : |) |
| Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle ? | |
| (En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* <u>après trav</u> * Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces | |
| comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de se | |
| bain, buanderie, etc.) | |
| Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de | e base |
| (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) », | <i>),</i> quel |
| est le nombre d'EH retenu ? EH | |
| N.B : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie. | |
| Autres immeubles | |
| (Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitair | res isolés, etc.) |
| Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) | par l'installation ? |
| Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers perr | |
| Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? | |
| | |
| ► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE | |
| ☐ Adduction publique | |
| ☐ Alimentation privée - <i>Merci de préciser par quel moyen (puits, forage,</i> | , etc.) : |
| | |
| Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proxin | |
| • | 🗖 Oui 🗖 Non |
| N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine | |
| | 🗖 Oui 🗖 Non |
| N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée p à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déc | |
| • | □ Oui □ Non |
| l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes | |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | 🗖 Oui 🗖 Non |
| – la distance entre le captage et l'installation prévue | |
| est-elle supérieure à 35 mètres ? N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un | Oui Non |
| que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la c | |
| ► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES | |
| Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des e | aux usées ? |
| | uun usees . □ Oui □ Non |
| N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre. | J Out J Noti |
| ► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN | |
| Existence d'une étude de sol spécifique? | 🗖 Oui 🗖 Non |
| N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier. | Vinatallation |
| Surface totale: | 'installation : m² |
| Pente existante : □ < 5 % □ de 5 à 10 % □ > 10 % | |
| • Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas | |
| | |

| Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors la hautes eaux): N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire. | niveau exceptionnel des ui □ Non |
|---|---|
| Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude demande) : ☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à dominante ☐ à dominan | |
| • Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : | ui 🛚 Non |
| OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraiss permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) : | |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE | |
| IMPORTANT: la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle. | Partie réservée à l'agent du SPANC Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? Oui Oui Non |
| INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ | L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage |
| Prétraitement et ou traitement primaire ☐ Bac à graisses : | privé d'eau) ☐ Oui ☐ Non |
| □ 200 litres (eaux de cuisine) □ 500 litres (toutes eaux ménagères) □ Autre volume : litres N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m. | Le volume du bac à graisses est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non |
| □ Fosse toutes eauxVolume : m³ N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur | Le volume de la fosse est-il adapté ? □ Oui □ Non |
| ☐ Pré filtre (décolloïdeur)Volume : m³ Est-il intégré à la fosse ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas | Le volume du préfiltre est-il adapté ? |
| ☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) : | ☐ Oui ☐ Non Dispositif réglementaire ? ☐ Oui ☐ Non |
| ☐ Toilettes sèches: Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire): | a out a Noti |
| | |

Traitement secondaire

| Épandage par le sol en place ☐ Tranchées d'épandage Longueur = | Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.) |
|---|--|
| Lit d'épandage Surface = | Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ? |
| Épandage par un massif reconstitué | |
| Lit filtrant vertical non drainé Veuillez renseigner les | |
| Lit filtrant drainé à flux horizontal caractéristiques ci-dessous | |
| ☐ Filtre à sable vertical drainé | |
| Longueur =mLargeur =mSurface = m^2 Profondeur =m | |
| ☐ Tertre d'infiltration | |
| Hauteur = m | |
| Longueur à la base = m Largeur à la base = m Largeur au sommet = m | |
| Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe Fournisseur: | |
| Surface de filtration =m ² | |
| INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIÈRE AGRÉÉE | Filière réglementaire ? Oui Non Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? Oui Non |
| Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : | |
| Modèle : Numéro d'agrément : Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH | |
| DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS | Le dispositif annexe est-il adapté au |
| Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchée : L | projet ? □ Oui □ Non |
| ☐ Pompe ou système de relevage Volume du poste : L Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées | |
| MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES* | Cas de rejet par infiltration : |
| *se référer au règlement du SPANC Par infiltration dans le sol en place Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile) Longueur = | Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ? □ Oui □ Non |
| ☐ Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile) Surface = | |

| ☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière + Demande d'autorisation de rejet : formulaire en annexe) | Aucune autre solution n'est envisageable ? |
|--|---|
| N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau) | □ Oui □ Non |
| Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) : | Le pétitionnaire possède-t-il |
| Propriétaire/gestionnaire :: □ Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) : | l'autorisation de rejeter ? □ Oui □Non |
| Propriétaire/gestionnaire : | <u>Cas de rejet dans un</u> <u>puits : Le rejet est-il</u> |
| Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? □ O u i □ No n | autorisé ? □ Oui □ Non |
| Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau. Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une | |
| étude hydrogéologique) | |

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
- Plan de situation au 1/25 000
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage:

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant
- NC.

| (filières agréées); À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPA |
|--|
| tà:Signature |
| |

VOLET 3 Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

| PROJET CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR | | |
|---|--|--|
| PROJET NON CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR | | |
| Modifications à réaliser / Commentaires : | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Fait à, le, le | | |
| Nom du contrôleurSignature de l'autorité compétente | | |



<u>Demande d'autorisation de rejet</u> d'un système d'assainissement non collectif à établir et à mettre dans le dossier de demande de conception, à <u>remplir en cas de rejet d'effluents traités en milieu superficiel.</u>

| A- <u>DEMANDEUR :</u> | |
|--|--|
| Nom et prénom du demandeur : | |
| Adresse de correspondance: | |
| N° de téléphone : | |
| Adresse du lieu de réalisation : | |
| N° parcelle(s) cadastrale(s) : | Section : |
| B- INSTALLATION PREVUE: | |
| comme le prévoit l'arrêté du 7 septembre 2 | Itration au vu de l'étude de sol à la parcelle, nous devons installer, 2009 modifié le 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques non collectif, une filière nécessitant un exutoire. La filière choisie |
| □Lit filtrant drainé à flux horizontal | □ Lit à massif de zéolithes |
| □Lit filtrant drainé à flux vertical | □Tertre drainé |
| □Filières agrées n° : | □Autres (à préciser) : |
| C- LIEU DE REJET DES EAUX TRAIT | EES : |
| □Fossé présent sur une propriété privée : a | Départementale des Territoires : : autorisation du service des routes-Conseil Départemental |
| | TORISANT LE REJET : (A faire compléter par la personne ou le |
| service portant autorisation) Je soussigné | |
| Nom et Prénom ou dénomination : Adresse : | |
| (d) esse : | |
| autorise M | à rejeter les eaux traitées issues de l'installation |
| d'assainissement précédemment décrite si | tué sur la parcelle cadastrée dans le milieu |
| hydraulique superficiel dont la gestion m'in | |
| Ces effluents rejetés respecteront les norm 7 mars 2012. | es de rejet autorisées par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le |
| Fait à Le | |
| Signature du demandeur | Signature de la personne portant autorisation |

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

Service Public d'Assainissement Non Collectif Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas 16 route de la Manufacture Royale - 07200 UCEL Tel : 04 75 94 61 12

Mail: spanc@cdcba.fr